



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale
18 janvier 2021
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 octobre 2020, à 10 heures

Présidente : M^{me} Bogyay..... (Hongrie)
puis : M. Almanzlawiy (Vice-Président)..... (Arabie saoudite)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua), s'exprimant au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), affirme que les mesures prises dans le cadre des systèmes de santé nationaux du SICA face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont conformes aux protocoles recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation panaméricaine de la santé. En mars 2020 a été adoptée une déclaration intitulée « Central America allied against the Coronavirus COVID-19 » (L'Amérique centrale unie face à la COVID-19), dans laquelle est défini un plan d'urgence régional visant à compléter les efforts déployés au niveau national pour prévenir, endiguer et traiter la COVID-19. Les États membres du SICA demandent que le vaccin susceptible de voir le jour et les technologies de santé connexes soient accessibles, distribués de manière équitable et abordables.

2. Ces vingt dernières années, les pays de la région ont progressé sur la voie de l'égalité femmes-hommes et fait avancer l'autonomisation et l'inclusion des femmes et des filles. Les États ont adopté des politiques, des programmes et des actions visant à prévenir, détecter et éliminer la violence dans les sphères publique et privée et à promouvoir le droit à une vie sans violence. Les programmes nationaux, régionaux et internationaux doivent favoriser la participation pleine et active des femmes à la vie politique et leur permettre d'accéder sur un pied d'égalité à des postes de direction à tous les niveaux de l'administration. Il est nécessaire de renouveler les engagements pris, d'améliorer les politiques et d'accroître le financement issu de toutes les sources, y compris l'aide publique au développement, pour faire en sorte que les femmes et les filles ne soient jamais laissées pour compte.

3. Les États Membres et d'autres parties prenantes doivent s'efforcer de prévenir, de surveiller et de combattre les effets disproportionnés de la pandémie sur les personnes âgées, notamment les risques auxquels celles-ci s'exposent pour accéder à la protection sociale et aux services de santé, et veiller à ce que les décisions relatives aux soins de santé respectent la dignité, l'autonomie et les droits humains de ces personnes. Les États Membres doivent en outre prévenir les effets délétères de la pandémie sur les enfants en atténuant ses incidences socioéconomiques néfastes, ce qui suppose notamment de défendre le droit de ces derniers à une éducation inclusive, équitable et de qualité et de soutenir les systèmes scolaires, les enseignants et les familles en vue de garantir une source fiable de nutrition

quotidienne. Il est nécessaire de mettre en œuvre des solutions d'enseignement à distance accessibles et inclusives et de combler le fossé numérique tout en protégeant les enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation dans les environnements numériques.

4. La sûreté publique est essentielle pour garantir l'exercice effectif des droits humains, politiques et économiques et le respect de la souveraineté des peuples. Dans ce contexte, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine œuvrent ensemble contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, en prenant des mesures consistant par exemple à éliminer ses sources de financement et à examiner minutieusement toutes les transactions monétaires suspectes. Le SICA appelle au renforcement de la coopération avec l'Amérique centrale et la République dominicaine dans la lutte contre le trafic de drogue.

5. **M. Skoknic Tapia** (Chili), s'exprimant au nom du Groupe des Amis des personnes âgées, dit que la pandémie de COVID-19 a des conséquences dévastatrices dans le monde entier, les personnes âgées faisant face à un risque disproportionné de décès et de pathologie grave. Dans sa note de synthèse intitulée « L'impact de la COVID-19 sur les personnes âgées », le Secrétaire général a indiqué que les confinements et la réduction des soins avaient entraîné une augmentation de la violence contre les personnes âgées, notamment les femmes, qui dépendent plus souvent de membres de leur famille pour leur survie au quotidien. Les personnes âgées devraient recevoir le vaccin en priorité dès qu'il sera disponible. Dans ce contexte, le Groupe salue l'adoption de la résolution 74/270 de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la résolution 74/274 sur la coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19.

6. Dans le contexte de la pandémie, il est nécessaire de redoubler d'efforts au niveau national pour répondre aux besoins particuliers des personnes âgées. À cette fin, les États devraient renforcer leur capacité à collecter des statistiques et des informations qualitatives, ventilées par sexe, âge et autres facteurs pertinents tels que la situation matrimoniale et le handicap. La communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies devraient appuyer, dans le cadre de leur mandat, les efforts que font les pays pour financer les activités de recherche et de collecte de données sur les personnes âgées, notamment la violence à l'égard des femmes âgées, en vue de mieux comprendre les difficultés et les

possibilités qui vont de pair avec le vieillissement de la population.

7. Le Groupe s'engage à promouvoir la pleine participation des personnes âgées à la vie sociale, économique, culturelle, civile et politique, sans aucune contrainte et à l'abri de toutes les formes de discrimination et de violence, dans le but de garantir leur indépendance, leur dignité, leur autonomisation et leur capacité à jouir pleinement et réellement de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales tout en jouant un rôle actif dans la société dont elles font partie et en contribuant à son développement. En menant une action conjointe avec la participation des personnes âgées, il est possible de lutter efficacement contre la COVID-19 selon une approche axée sur les droits humains de ces personnes. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour assurer la pleine autonomisation des personnes âgées ainsi que la promotion et la protection de leurs droits humains. Il convient de promouvoir activement la solidarité et le dialogue intergénérationnels ainsi que la coexistence des générations afin d'assurer une véritable cohésion sociale.

8. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde) estime que la pandémie de COVID-19 ne doit pas créer une nouvelle ligne de fracture entre, d'un côté, des pays développés mieux à même de combattre la pandémie et d'en atténuer les effets et, de l'autre, des pays en développement aux prises avec les difficultés découlant de leur marge de manœuvre budgétaire limitée et de la mise à l'arrêt de secteurs économiques vitaux. On espère voir se dessiner une nouvelle solidarité, perspective qui a été évoquée lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, quand des États ont lancé un appel fort en faveur d'un multilatéralisme amélioré, axé sur la mise en place d'actions immédiates, l'aide au redressement rapide et l'appui à la reconstruction en mieux.

9. Le besoin de coopération internationale et de solidarité et la nécessité de réduire les inégalités dans et entre les pays se font davantage sentir. L'exercice des droits sociaux de toutes et tous, y compris les enfants, les femmes et les filles, les migrants et les réfugiés, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes, est une condition essentielle de la prospérité des nations. Il est en outre primordial de veiller à ce que chacun puisse jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, ce qui passe notamment par l'accès égal de toutes et tous aux fournitures médicales et aux vaccins.

10. Le Gouvernement caboverdien s'engage pleinement à mettre en place des politiques et des cadres

juridiques visant à lever les obstacles à la parité et à l'égalité des genres et à promouvoir l'émancipation et la promotion des femmes et des filles. Une loi a été adoptée pour assurer la parité au sein des organes de décision et sur les listes électorales, et des progrès ont été faits en vue de garantir l'accès universel à l'éducation, de fournir des services de santé nationaux, y compris des services de santé procréative, et de renforcer le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, Cabo Verde est fermement résolu à appliquer les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant en créant des institutions solides et en accroissant les investissements dans l'éducation, la santé et la protection sociale.

11. **M. Vorshilov** (Mongolie) déclare que la pandémie de COVID-19, qui met à l'épreuve les systèmes de santé du monde entier, révèle des difficultés sociales, économiques et environnementales sous-jacentes et fait naître ou aggrave de nombreux problèmes sur le plan des droits humains. Le Gouvernement mongol a pris des mesures volontaristes comme la mise en place de plans de relance économique pour empêcher la propagation de la pandémie, en limiter les incidences négatives sur le développement socioéconomique et protéger les groupes vulnérables. Le plan d'action du Gouvernement prévoit en outre la mise en œuvre de politiques anticycliques afin de surmonter les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 et d'assurer une reprise axée sur l'emploi et l'être humain.

12. Le parlement mongol a adopté une politique intitulée « Vision 2050 », dans laquelle sont définies les priorités de développement à long terme du pays. Conscient que l'éducation constitue un pilier important du développement social et économique et un outil essentiel d'émancipation, la Mongolie encourage activement les activités d'éducation et d'alphabétisation aux niveaux national et international, notamment dans le cadre de sa politique d'éducation pour la période 2014-2024. La délégation mongole salue les efforts accomplis par les États et le rôle de premier plan que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour mobiliser la communauté internationale afin de bâtir un monde plus éclairé et humain en menant des programmes et initiatives d'alphabétisation telles que la Stratégie de l'UNESCO pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025).

13. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales ainsi que la justice et l'égalité sont au cœur des politiques publiques. Un ensemble divers de réformes juridiques est en cours, notamment la révision d'une loi sur les traités internationaux, l'objectif étant de mettre la législation nationale en conformité avec les

normes internationales relatives aux droits humains. Coopérant activement avec les organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme, la Mongolie a adressé en 2004 une invitation permanente à l'ensemble des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et reçu plusieurs visites de rapporteurs spéciaux et de groupes de travail. Adeptes convaincus de l'Examen périodique universel, le Gouvernement mongol a soumis son rapport à mi-parcours sur l'application des recommandations issues de ce processus.

14. **M^{me} Al-Amiri** (Émirats arabes unis), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, affirme que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer les inégalités mondiales. S'étant engagé à garantir les droits de toutes et tous en matière de santé, les Émirats arabes unis ont fourni une assistance à quelque 1,5 million d'agents de santé dans plus de 118 pays. Ils ont adopté une législation destinée à protéger les droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées et des travailleurs. En 2019, ils ont adopté une loi sur la violence domestique contenant des dispositions relatives à la violence psychologique et économique. Un plan national en faveur des droits humains est en cours d'élaboration dans le cadre de la Vision 2021 des Émirats arabes unis. Un projet de loi vient d'être rédigé en vue de créer un organisme national indépendant de défense des droits humains dans l'esprit des Principes de Paris.

15. **M^{me} Al-Marzuq** (Émirats arabes unis), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, déclare que son gouvernement apprécie de pouvoir échanger connaissances et bonnes pratiques avec les organismes des Nations Unies chargés des droits humains et qu'il a invité la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation ainsi que le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées à se rendre dans son pays. Environ 50 % des membres du Conseil national fédéral des Émirats arabes unis sont des femmes. Une loi sur l'égalité femmes-hommes en matière de rémunération et de recrutement a été promulguée en 2018, et un indicateur de l'égalité des genres a été mis au point afin d'évaluer l'action des pouvoirs publics, conformément à la Stratégie nationale pour l'autonomisation des Émiriennes (2015-2021). La protection et l'autonomisation des femmes constituent également l'une des trois grandes composantes de la stratégie des Émirats arabes unis en matière d'aide étrangère. Ce pays sera candidat au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024.

16. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) indique que son gouvernement a mis en œuvre des plans nationaux de développement humain axés sur l'élimination de la

pauvreté, considérée comme le principal problème historique et structurel du pays. La mise en place de partenariats entre l'État, les entreprises et les travailleurs a permis au Nicaragua de répondre à ses principaux défis et d'obtenir des résultats salués par la communauté internationale en matière de croissance économique et de développement social. Jusqu'à présent, plus de 40 programmes et projets de lutte contre la pauvreté ont été mis en œuvre, concourant ainsi au bien-être social, économique, culturel et politique de la population.

17. S'agissant du problème de la criminalité et de la drogue, la délégation nicaraguayenne dénonce la situation dramatique en Amérique centrale et en République dominicaine, où des efforts considérables sont déployés pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, y compris le transit de drogues depuis la Colombie vers les États-Unis. Cette situation tragique contraint les États de la région à détourner des ressources qu'il faudrait consacrer au combat contre la pauvreté. Les États devraient coopérer avec les pays d'Amérique centrale dans la lutte que ceux-ci sont contraints de livrer au trafic de drogue.

18. L'excellent niveau de sécurité du Nicaragua, qui affiche le taux d'homicide le plus bas d'Amérique centrale, en fait un modèle en Amérique latine. La stratégie de sécurité nicaraguayenne contribue à la sécurité régionale en empêchant la drogue de parvenir aux pays du nord et la violence de se propager dans ceux du sud. Des services de police spéciale ont récemment été créés afin de renforcer les enquêtes sur les infractions susceptibles de porter atteinte à la vie et à la dignité des femmes. En outre, l'adoption d'une loi sur l'égalité des genres a permis d'accroître sensiblement la présence des femmes au sein du pouvoir exécutif, des ministères, du Conseil électoral suprême ainsi que des pouvoirs législatif et judiciaire. Enfin, l'offre de services de santé gratuits a été étendue.

19. **M^{me} Croon** et **M. Klahre** (Allemagne), s'exprimant en tant que délégués de la jeunesse dans un message vidéo préenregistré, affirment que les jeunes ont été particulièrement touchés par la pandémie dans les domaines de l'éducation, de la santé mentale, du travail, de la sécurité et des droits humains. Les États devraient s'employer à limiter les inégalités structurelles et la discrimination dans le cadre d'une démarche transversale antiraciste et féministe incluant les jeunes.

20. L'Organisation des Nations Unies doit assurer une réelle participation des jeunes à ses activités visant à édifier des sociétés pacifiques. Il est nécessaire de promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix

et à la sécurité en mettant la sécurité des personnes avant la sûreté de l'État, en donnant aux jeunes des occasions de faire part de leur expérience des conflits et de la paix et en finançant des initiatives de jeunes destinées à favoriser la cohésion sociale et à protéger les jeunes militants pour la paix. Les jeunes œuvrant à la consolidation de la paix devraient pouvoir mettre leurs ambitions et leurs idées au service de l'élaboration des politiques afin de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'agents du changement.

21. Les femmes peuvent changer le monde, mais il faut pour cela qu'elles aient la possibilité de concrétiser leur vision. Les mesures suivantes sont nécessaires : modifier activement la répartition du pouvoir et venir à bout du sexisme, trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux, réaliser pleinement tous les droits humains, coopérer au règlement pacifique des conflits, adopter une approche humaine face aux migrations et aux déplacements forcés, trouver des solutions radicales à la crise climatique et renforcer la confiance dans les institutions mondiales. Il est regrettable qu'une action nationale plus ambitieuse n'ait pas été entreprise au regard des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

22. **M. Heusgen** (Allemagne) dit que les jeunes du monde entier demandent aux États de les inclure dans les processus politiques visant à combattre les inégalités, en particulier les inégalités de genre et le racisme, et à mettre fin à la menace que les changements climatiques font planer sur le monde. Le Gouvernement allemand partage pleinement ces attentes. Il est nécessaire d'œuvrer ensemble à la réalisation du Programme 2030 et de ne pas laisser tomber les jeunes. L'Allemagne continuera de s'employer à promouvoir et à protéger les droits humains, y compris les droits des Ouïghours en Chine, des Rohingyas au Myanmar et des victimes du régime syrien, et à faire cesser les violations des droits humains en Iran.

23. **M. Al Khalil** (République arabe syrienne), soulevant une motion d'ordre, relève que le représentant de l'Allemagne vient de qualifier le Gouvernement de la République arabe syrienne de « régime ». Outre qu'ils font entorse au principe de bonne foi, censé régir les débats comme l'a observé la Présidente elle-même dans son allocution d'ouverture de la première réunion de la Commission, de tels propos enfreignent celui de l'égalité souveraine de tous les États Membres et s'inscrivent à rebours de la nécessité pour ces derniers de remplir de bonne foi leurs obligations, conformément à l'article 2 de la Charte des Nations Unies. L'orateur exercera plus tard au cours des débats son droit de réponse sur le fond des allégations du représentant de l'Allemagne.

24. **M. Akram** (Pakistan) note que l'Assemblée générale a adopté au fil des ans une série de résolutions proclamant la centralité du droit à l'autodétermination. Or, l'Inde a longtemps dénié ce droit au peuple du Jammu-et-Cachemire en usant de faux-fuyants et en prenant des mesures oppressives. Le 5 août 2019, elle a révoqué le statut d'État du Jammu-et-Cachemire occupé en y imposant un siège. Au cours des 14 derniers mois, l'Inde a emprisonné des dirigeants politiques cachemiriens, arrêté illégalement de jeunes Cachemiris, exécuté sommairement de jeunes garçons, réprimé violemment des manifestations et infligé des peines collectives telles que la destruction de quartiers et de villages entiers. Aucun soldat indien n'a été puni pour ces crimes. Des certificats de domicile ont été délivrés à environ 1,5 million de colons afin de transformer en territoire à majorité hindoue l'État du Cachemire à majorité musulmane, occupé par l'Inde.

25. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exhorté l'Inde à rétablir pleinement les droits refusés au peuple du Jammu-et-Cachemire, et 18 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont récemment déclaré que les droits humains dans le Cachemire occupé par l'Inde étaient en pleine déliquescence. L'Organisation de la coopération islamique a engagé l'Inde à mettre fin à ses politiques oppressives, et de semblables préoccupations ont été exprimées par des dirigeants politiques et des législateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et dans l'Union européenne. Au lieu de répondre à ces appels, les autorités indiennes ont lancé une chasse aux sorcières contre celles et ceux qui avaient osé dénoncer ces crimes. La semaine dernière, Amnesty International a dû cesser ses activités en Inde, se disant victime de harcèlement de la part des autorités. La communauté internationale doit exiger que l'Inde cesse de fouler aux pieds les droits humains des Cachemiris, accepte la constitution d'une commission d'enquête internationale et s'engage à permettre au peuple du Jammu-et-Cachemire d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

26. Les préjugés, la discrimination et la violence contre les musulmans, y compris l'islamophobie, sont l'une des manifestations des tendances actuelles à l'extrémisme. L'Organisation de la coopération islamique a officiellement reconnu le 15 mars comme étant la journée internationale de solidarité contre l'islamophobie. La délégation pakistanaise demande aux États Membres de soutenir la proposition tendant à proclamer une journée internationale de lutte contre l'islamophobie.

27. **M^{me} Pierre Fabre** (Haïti) déclare que son pays subit les graves retombées économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Même avec des moyens extrêmement limités, le pays doit répondre aux attentes légitimes de son peuple en matière de développement économique et social. Entre 2010 et 2020, Haïti a été frappé par plusieurs catastrophes naturelles, dont l'épidémie de choléra survenue dans la foulée du séisme de 2010. En 2016, le cyclone Matthieu a aggravé davantage l'économie haïtienne déjà délabrée.

28. Une politique sociale cohérente doit inclure le respect de tous les droits individuels, y compris l'égalité des sexes, l'accès à l'éducation, un encadrement amélioré de la jeunesse, de la famille, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il convient de mettre en exergue les raisons pour lesquelles beaucoup de pays, en particulier les pays en développement, n'ont pas encore atteint l'égalité entre les sexes. Il existe encore de grandes disparités entre les sexes dans les domaines économique, politique et juridique, auxquelles s'ajoutent l'inégalité des revenus entre hommes et femmes et la faible participation des femmes dans la prise des décisions. La violence contre les femmes a augmenté pendant la pandémie. Afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes, le Gouvernement haïtien a adopté une loi sur la paternité, la maternité et la filiation responsable, une loi sur les conditions de travail domestique et une loi portant sur le concubinage.

29. **M^{me} Calem-Sangiorgio** (Monaco) déclare qu'à la suite de la fermeture des établissements scolaires de Monaco en mars 2020 du fait de la pandémie, le Gouvernement a rapidement réagi pour assurer la continuité de l'enseignement grâce aux technologies numériques. Toutefois, un tiers des jeunes du monde sont exclus de l'enseignement numérique et n'ont donc pu bénéficier de la poursuite de leurs cursus. Or, si nous voulons que l'éducation soit accessible à tous, il est important de réduire la fracture numérique. L'impact de l'isolement et des mesures de distanciation physique et sociale, le stress, le défaut d'accès à l'éducation et l'incertitude quant à leur avenir jouent un rôle dans le bien-être mental des jeunes. Il est dès lors essentiel d'inclure la santé mentale dans les réponses au COVID-19 et de mettre en place des programmes tels que la Commission d'insertion des diplômés de Monaco afin de favoriser la formation et l'accès des jeunes au marché du travail.

30. La pandémie a aggravé les inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes, entraîné une augmentation du travail non rémunéré et des violences

domestiques et accentué les discriminations. En outre, l'écart de rémunération mondial entre les hommes et les femmes stagne. Monaco a redoublé d'efforts face à ces enjeux. Depuis la création du Comité des droits des femmes en 2018, l'égalité des genres a été renforcée à Monaco. La Principauté agit également pour l'égalité femmes-hommes en dehors de ses frontières, par le biais de sa politique de coopération au développement et ses programmes pour l'autonomisation des femmes. La réalisation de l'égalité des genres et des objectifs de développement durable passe par la participation des femmes aux prises de décisions et leur représentation égale à des postes de direction. La délégation monégasque salue l'initiative « Femmes debout – Solidaires pour tous » des Nations Unies.

31. La crise du coronavirus a dominé la couverture médiatique mondiale, mais les conflits qui touchent diverses parties du monde n'ont pas pour autant disparu. Malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial du Secrétaire général, les populations vulnérables dans les situations de conflit demeurent en grave danger. Monaco réaffirme son soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

32. *M. Almanzlawiy (Arabie saoudite), Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M^{me} Al Abri** (Oman) affirme que les plans de développement Oman Vision 2020 et Oman Vision 2040 traduisent l'engagement de son pays à fournir des services de santé de base à toutes et tous sans discrimination. Une législation a été adoptée pour protéger les femmes, les enfants ainsi que les personnes handicapées et celles ayant des besoins particuliers. Oman s'acquiesce des obligations que lui imposent les accords internationaux auxquels il est partie, parmi lesquels la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

34. Oman a réalisé des avancées notables concernant la santé, l'éducation, les programmes pour l'enfance, les services aux personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers et les services aux personnes âgées. Un cadre législatif intégré a été mis en place pour protéger de manière égale toutes les classes de la société. Selon les chiffres de l'ONU, la mortalité maternelle a fortement diminué, la santé procréative

s'est améliorée et l'espérance de vie des femmes et des hommes a progressé. L'enseignement est gratuit du CP à la terminale. Au terme de l'année universitaire 2018/2019, environ 61 % des diplômés du supérieur d'Oman étaient des femmes. La loi sur l'enfance de 2014 et la Stratégie nationale pour l'enfance (2016-2025) garantissent les droits de l'enfant au sein de la famille, de la société et des institutions privées et publiques. De nombreux programmes ont été mis en place pour donner les moyens aux personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers de devenir autonomes. Qui plus est, les programmes de protection sociale, de formation et de réadaptation des personnes âgées sont conformes aux normes et aux tendances mondiales. Les femmes et les hommes disposent des mêmes chances en matière d'emploi, de promotion et d'avantages, et le licenciement arbitraire des femmes pour cause de maladie ou de grossesse est interdit par la loi. À Oman, les femmes représentent environ 40 % des employés des secteurs public et privé.

35. **M. Ilnytskyi** (Ukraine) fait observer que malgré l'action rapide et décisive de la communauté internationale et des Nations Unies, même les États les plus développés peinent à limiter la propagation de la pandémie de COVID-19. Toutes les mesures de lutte contre la pandémie devraient respecter les obligations et normes internationales existantes et aucune ne devrait être prise arbitrairement ni obéir à des considérations politiques. Elles doivent en outre respecter la dignité et les droits humains de toutes et tous sans discrimination.

36. Tâchant tant bien que mal de préserver son intégrité et sa souveraineté territoriales face à une agression armée étrangère et à l'occupation qu'elle subit, l'Ukraine sait que la paix et la sécurité ne sauraient s'installer durablement sans que les droits humains soient respectés. Ainsi que l'ont indiqué le Secrétaire général et l'Organisation de la Conférence islamique, on dénombre plus de 40 000 blessés, plus de 15 000 personnes tuées et 1,5 million de déplacés depuis le début de l'agression armée russe contre l'Ukraine. La Russie n'a pas voulu honorer ses obligations internationales, notamment celle de fournir l'assistance médicale nécessaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans le territoire temporairement occupé de Crimée. Bien que les voix opposées au régime d'occupation aient été réduites au silence, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine dispose d'outils permettant de recenser les violations perpétrées dans les régions temporairement occupées de Crimée et du Donbass et d'empêcher que de nouvelles violations soient commises grâce au signalement régulier et rapide des actes répréhensibles qui y sont perpétrés.

37. Le Président de l'Ukraine a récemment annoncé la création à Kiev d'un bureau international de lutte contre la désinformation et la propagande. La Puissance occupante a pris pour cible les militants des droits humains, les journalistes ainsi que les minorités ukrainiennes et les Tatars de Crimée autochtones. Elle met en œuvre des mesures coercitives en Crimée, contraignant les habitants à renoncer à leur citoyenneté et à abandonner leurs terres. La Troisième Commission doit impérativement continuer d'adopter des résolutions sur la situation des droits humains en Crimée jusqu'à la fin de l'occupation de la péninsule de Crimée et de tous les territoires ukrainiens concernés.

38. **M. Stafanile** (Italie) déclare que la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales sont au cœur des priorités de son pays, qui œuvre en ce sens dans le cadre d'un dialogue inclusif avec ses partenaires et dans le plein respect de la diversité. L'Italie accorde également une grande importance à la prévention de la criminalité et à la justice pénale et se trouve en première ligne dans la campagne en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort. Elle est en outre bien décidée à promouvoir les droits des femmes. À cet égard, les mesures prises pour se remettre au mieux de la pandémie doivent inclure une promotion et une protection aussi complètes que possible des droits des femmes. Le progrès social, la paix et la stabilité ne sont possibles que si l'égalité règne entre les hommes et les femmes, lesquelles doivent être protégées contre la violence, avoir accès à l'éducation, se voir conviées aux tables de négociation et participer à la prise de décision. Il est nécessaire de continuer à endiguer le recul des droits des femmes, notamment des droits en matière de santé sexuelle et procréative.

39. Les États doivent donner la priorité à la protection des enfants, en particulier celle des filles, souvent plus exposées au risque de subir des formes multiples et croisées de violence et des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés. L'Italie continuera par ailleurs de soutenir la promotion du programme sur les enfants touchés par des conflits armés. Elle soutient le droit de tout un chacun à exprimer librement son orientation sexuelle et son identité de genre, et entend protéger les droits des personnes handicapées, des personnes âgées, des membres de minorités et de toute personne en situation de vulnérabilité.

40. **M. Hawke** (Nouvelle-Zélande) estime que, pour être efficaces, les mesures prises face à la pandémie doivent être conformes aux engagements pris en faveur des droits humains aux niveaux national, régional et mondial. Pour tenter de juguler la crise sanitaire de la

COVID-19, de nombreux États, dont la Nouvelle-Zélande, ont imposé une série de mesures provisoires limitant les libertés civiles. La délégation néozélandaise trouve profondément préoccupant que certains pays s'emploient, par ces mesures, à restreindre ou à modifier indûment les droits des citoyens. Tous les États devraient faire preuve de transparence sur les mesures qu'ils prennent pour lutter contre la pandémie, lesquelles doivent être temporaires, nécessaires et proportionnées compte tenu des circonstances et ne sauraient servir de prétexte pour violer les droits humains.

41. La pandémie ne frappe pas tout le monde de manière égale : les femmes, les enfants, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, les personnes âgées et les membres de groupes minoritaires sont touchés de façon disproportionnée. La pandémie a également mis en lumière les injustices, les inégalités et le racisme qui caractérisent les sociétés, et accentué la stigmatisation sociale et la discrimination à l'égard des personnes de certaines origines ethniques. Dans le monde entier, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer ces injustices. Il est inquiétant que certains rassemblements publics pacifiques aient fait l'objet de mesures de répression telles que l'usage disproportionné de la force par les services de maintien de l'ordre, l'arrestation et la détention arbitraires de manifestants et les fermetures d'Internet.

42. Aujourd'hui encore, la Nouvelle-Zélande se penche sur l'héritage de son passé colonial. Des progrès ont été faits mais des inégalités subsistent. La Nouvelle-Zélande continue d'œuvrer en faveur du partenariat envisagé dans son document fondateur, le Traité de Waitangi, entre les Maoris (le peuple autochtone de Nouvelle-Zélande) et la Couronne britannique. L'histoire atteste que la recherche de solutions communes est synonyme de force. À cet égard, les initiatives menées par les autochtones en réaction à la pandémie ont permis d'obtenir de meilleurs résultats pour les Maoris en Nouvelle-Zélande.

43. **M. Katemula** (Malawi) affirme que son pays a progressé en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles ces vingt dernières années grâce à des lois et politiques progressistes sur les questions de genre, qui ont permis de préserver les droits des femmes et des filles, notamment en garantissant l'égalité des chances à tous les niveaux, en protégeant les droits de propriété foncière, en empêchant les mariages d'enfants et en favorisant la participation des femmes à la prise de décision.

44. La pandémie de COVID-19 ne constitue pas seulement une crise sanitaire : elle menace également les structures socioéconomiques en aggravant les disparités économiques, la pauvreté et la faim et en accroissant la vulnérabilité de pays en développement comme le Malawi. En seulement quelques mois, la pandémie actuelle a fait dérailler les progrès accomplis au cours de plusieurs décennies en matière de développement socioéconomique, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, mettant ainsi en péril la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les femmes et les filles restent les premières victimes de la pandémie. En effet, la perte des moyens de subsistance concerne davantage les femmes que les hommes et les filles sont souvent amenées à s'occuper des autres au détriment de leur droit à l'éducation.

45. Les écoles et les entreprises sont frappées de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Le Malawi enregistre une augmentation sans précédent de la violence fondée sur le genre, des grossesses précoces et des mariages d'enfants. Malgré ces tendances regrettables, le Gouvernement malawien demeure résolu à assurer une existence digne à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens sans discrimination. Il continue d'investir dans les services socioéconomiques visant à garantir une éducation de qualité accessible à toutes et tous, y compris aux personnes handicapées et aux albinos, à assurer une couverture sanitaire universelle et à accroître le nombre de bénéficiaires de son programme de transferts sociaux en espèces.

46. **M^{me} Bakytbekkyzy** (Kazakhstan) dit que son pays est déterminé à œuvrer pour limiter les bouleversements sanitaires, humanitaires et socioéconomiques de la pandémie en développant les soins de santé primaires et universels et en veillant à ce que chacun ait accès au vaccin sans que cette question soit politisée. Pour assurer une reprise économique véritablement mondiale et garantir les finances publiques, il est nécessaire de suspendre le remboursement des dettes. Les institutions financières internationales devraient mettre en œuvre des solutions novatrices telles que les remises de dette conditionnées au financement de mesures sanitaires, et la société civile et les entreprises doivent concourir au renforcement de l'éducation.

47. Pendant la crise de la COVID-19, la solidarité mondiale s'est exprimée par le bénévolat. Dans le droit fil de la décision de son pays de désigner 2020 Année nationale des bénévoles, la délégation kazakhe propose que l'ONU proclame une année internationale de la mobilisation des bénévoles en faveur du développement. Le Gouvernement kazakh entend bâtir un « État à l'écoute » économiquement fort, en pointe

sur le plan démocratique et axé sur l'être humain. Afin d'édifier la société juste à laquelle le peuple aspire, il a dépénalisé la diffamation, adopté de nouvelles lois garantissant le droit d'organiser des rassemblements pacifiques et signé le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

48. L'égalité des chances pour les femmes, les jeunes et les enfants est indispensable au renouveau de la société. L'indice d'inégalité de genre au Kazakhstan a chuté de moitié ces dernières années et un quota de 30 % de femmes et de jeunes sur toutes les listes de candidats aux élections a été imposé aux partis politiques. Le Gouvernement kazakh a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2016 et adopté une loi sur la protection sociale des personnes handicapées. De surcroît, le Kazakhstan dispose d'un système de sécurité sociale complet permettant d'aider les 4,5 millions de citoyens que la pandémie a privés de leur emploi, et consacre des fonds et des programmes supplémentaires aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes âgées.

49. **M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, déclare que l'application de mesures coercitives unilatérales a des effets dévastateurs sur plus d'un tiers de l'humanité, dont le peuple vénézuélien. Ces mesures illégales entravent l'accès au matériel médical, aux médicaments, aux traitements, aux tests de dépistage, à la nourriture, au carburant et à d'autres biens de première nécessité au beau milieu de la plus grande pandémie qui se soit abattue sur l'humanité depuis cent ans. Le Gouvernement des États-Unis se sert de la pandémie comme d'une arme pour intensifier sa politique d'agression et d'asphyxie économique du Venezuela. Cette politique planifiée et systématique constitue un crime d'extermination, tel que défini par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

50. Au Venezuela, la crise mondiale complexe provoquée par la pandémie est aggravée par le pillage de fonds de ressortissants vénézuéliens dans des banques d'Europe et des États-Unis. Le Gouvernement des États-Unis doit honorer ses obligations internationales et annuler immédiatement et dans leur intégralité toutes les mesures coercitives unilatérales imposées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Dans des circonstances aussi exceptionnelles, tenter égoïstement d'obtenir des gains politiques en exerçant une domination internationale et en faisant de la pandémie une arme pour prendre l'ascendant sur d'autres pays constitue une atteinte aux droits de l'homme et un crime contre l'humanité.

51. Le Venezuela redit toute sa détermination à garantir et à promouvoir les droits humains sans distinction d'aucune sorte et à resserrer davantage la coopération dans ce domaine au moyen d'un dialogue constructif. Il faut promouvoir les droits humains dans le respect des principes universellement acceptés d'objectivité, d'impartialité et de non-sélectivité.

52. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) affirme que la pandémie de COVID-19 a mis à nu les fragilités structurelles du système économique dominant, les inégalités grandissantes et les limites de la solidarité internationale. Plus de vingt ans après l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, des centaines de millions de femmes, d'hommes et d'enfants demeurent en proie à la pauvreté. Le système économique et politique mondial, qui continue de perpétuer les inégalités structurelles entre les États, est défavorable aux pays en développement : il étouffe leur voix et marginalise leurs contributions tout en encourageant la poursuite de pratiques d'exploitation économique. Si la pandémie touche le monde entier, ses conséquences sociales et économiques à moyen et long terme se feront particulièrement sentir dans les pays à l'économie sous-développée et au système de protection sociale limité. Toutefois, cette crise offre également aux États l'occasion d'œuvrer ensemble à un développement durable inclusif et axé sur l'être humain, et le Programme 2030 montre la voie pour ce qui est de répondre durablement aux besoins fondamentaux de chaque personne sur la planète.

53. Il importe que la crise actuelle ne signe pas un retour en arrière après les avancées obtenues de haute lutte en matière d'égalité des genres et de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Des mesures innovantes sont nécessaires pour accélérer et consolider les progrès dans ces domaines. La résilience des enfants à l'avenir dépendra de notre capacité à les préserver des incidences négatives de la pandémie. Si des progrès ont été faits en vue de garantir une éducation universelle de base, près de 80 % des enfants des pays pauvres n'ont pas accès à un enseignement de qualité et des centaines de millions d'adolescents ne savent ni lire ni écrire à un niveau élémentaire. Les confinements décrétés pour éviter la propagation de la COVID-19 ont mis en lumière la fracture numérique, de nombreux élèves des pays à faible revenu ne pouvant poursuivre leur éducation. La fracture numérique aura également des répercussions sur le développement économique à long terme et perpétuera la dépendance des pays en développement.

54. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le niveau alarmant de xénophobie, de racisme et de stigmatisation dans le monde. Les

migrants ont joué un rôle vital en tant que travailleurs essentiels dans des secteurs clés comme la santé dans les pays de destination durement éprouvés par la pandémie. Il faut redoubler d'efforts pour assurer une protection adéquate à ces travailleurs et faciliter leur contribution au développement et au relèvement de leurs pays d'origine. Dans ce contexte, la diaspora érythréenne a organisé la campagne « Eritrea Fights COVID-19 » (L'Érythrée combat la COVID-19) afin de contribuer à la lutte que mène l'État érythréen contre la pandémie.

55. **M. Koba** (Indonésie) dit que la pandémie a révélé de profondes inégalités au sein des pays mais aussi des communautés, et qu'il importe donc particulièrement de promouvoir la solidarité mondiale, le multilatéralisme et les partenariats multipartites afin d'assurer l'égalité et l'équité entre tous les États s'agissant des perspectives de redressement. À cet égard, il est possible d'empêcher que la pandémie mette à mal les progrès accomplis dans les domaines social, culturel et humanitaire.

56. La délégation indonésienne est résolue à garantir la participation pleine et entière des femmes à la vie sociale, économique, culturelle, civile et politique ainsi que l'accès des personnes handicapées aux services de santé et de protection sociale. Il est nécessaire de faire en sorte que les droits humains soient pleinement respectés et qu'aucune place ne soit laissée à la discrimination, au racisme et à la xénophobie, y compris dans les mesures de lutte contre la pandémie. En outre, la protection des enfants touchés par des conflits armés doit englober le phénomène dans tous ses aspects, de la prévention des violations graves à la promotion de la réintégration aux familles et à la communauté.

57. Il est important de garantir l'impartialité et l'indépendance des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. À cet égard, la délégation indonésienne préconise la prudence lorsqu'il s'agit d'examiner la prorogation, le renouvellement ou la cessation des mandats, notamment lors de consultations virtuelles. Il importe d'assurer la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et de respecter les choix stratégiques des États Membres face aux menaces qui pèsent sur leur sécurité et leur intégrité nationales. L'Examen périodique universel constitue le cadre approprié pour examiner les sujets de préoccupation concernant les droits humains.

58. **M. Aidid** (Malaisie) déclare qu'à la suite de l'irruption de la pandémie, le Gouvernement malaisien a engagé plusieurs initiatives visant à stimuler l'économie, notamment un plan de relance économique axé sur la préservation du bien-être des citoyens, le soutien aux entreprises et le renforcement de l'économie. Ce plan prévoit entre autres la mise en

œuvre de politiques tenant compte des questions de genre comme l'aide pécuniaire aux mères célibataires et les allocations pour la garde d'enfants. Conscient de l'augmentation de la violence fondée sur le genre, le Gouvernement a également pris des mesures pour préserver et protéger les femmes en créant des services d'assistance téléphonique et des centres d'hébergement et en fournissant des services d'appui psychosocial. Des services de santé mentale sont également proposés, notamment aux travailleurs en première ligne.

59. Bien que la Malaisie n'ait pas signé la Convention relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) ni son Protocole de 1967, le Gouvernement malaisien continue de fournir une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile pour des raisons humanitaires. Toutefois, l'afflux d'immigrants clandestins dans le pays a augmenté de manière exponentielle au fil des ans, si bien que près de 200 000 réfugiés y sont aujourd'hui recensés. Un tel chiffre est préoccupant pour la Malaisie en raison de la lenteur des procédures de réinstallation. Les pays signataires de la Convention de 1951 doivent honorer leur engagement à accueillir davantage de réfugiés en vue de leur réinstallation ou de leur transfert.

60. Il convient de répondre de manière constructive aux préoccupations en matière de droits humains et de respecter les principes de souveraineté et de non-ingérence. En Malaisie, l'exercice de certains droits et libertés n'est restreint que dans la mesure nécessaire pour éviter qu'ils ne soient pervertis ou détournés à des fins préjudiciables à la jouissance de ces mêmes droits par d'autres personnes.

61. La Malaisie condamne sans réserve tous les actes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie ainsi que l'intolérance sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La communauté internationale devrait s'unir par-delà les différences de religion et de croyance pour combattre ces comportements, en engageant notamment un dialogue interconfessionnel. De plus, la lutte contre la criminalité transnationale joue un rôle primordial dans la protection et la promotion des droits humains et la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16.

62. La Malaisie demeure résolument attachée à la protection et à la promotion des droits humains et de la dignité des Palestiniens. À cet égard, elle prie instamment Israël de mettre fin à ses violations des droits humains, notamment celles commises contre des Palestiniens par les forces de sécurité israéliennes et les colons illégaux. Israël a l'obligation d'enquêter sur les violations du droit international des droits de l'homme

et du droit international humanitaire et de poursuivre les auteurs de ces actes.

63. **M^{me} Craft** (États-Unis d'Amérique) déclare que son pays est déterminé à protéger et à promouvoir les droits humains fondamentaux de toutes les personnes, y compris les membres de minorités ethniques, religieuses et autres. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les États-Unis font figure de chef de file de l'aide humanitaire, qu'ils ont financée à hauteur de plus de 9 milliards de dollars au niveau mondial. D'autres ont également consenti des dons substantiels, mais les donateurs devraient être plus nombreux à se partager cette responsabilité.

64. La délégation des États-Unis constate avec une profonde inquiétude que des gouvernements autoritaires invoquent la pandémie de COVID-19 pour justifier des mesures de répression indues contre leurs citoyens et la société civile. La répression systémique de la liberté d'association, de réunion et d'expression érode la capacité des sociétés de faire face à la pandémie. En étouffant ces libertés, le Parti communiste chinois a transformé une épidémie locale en une pandémie mondiale susceptible de mettre à mal plusieurs décennies d'avancées en matière de développement et de progrès économiques.

65. Les États-Unis sont profondément préoccupés par les violations des droits humains fondamentaux que commettent actuellement de nombreux gouvernements. La Chine s'attache à détourner l'attention de son mépris inqualifiable pour les droits humains et prétend que les préoccupations grandissantes de la communauté internationale relèvent d'une question bilatérale, notamment en accusant les États-Unis de mensonge alors que la cruauté des autorités chinoises s'impose aux yeux du monde. Plus de 50 experts indépendants des Nations Unies ont appelé de leurs vœux une action collective visant à ce que la Chine remplisse ses obligations en matière de droits humains. La détention arbitraire, ordonnée par le Parti communiste chinois, de plus d'un million d'Ouïghours et d'autres membres de groupes minoritaires dans des camps d'internement du Xinjiang est alarmante, et il est très inquiétant que le Gouvernement chinois ait affirmé avoir dispensé une « formation professionnelle » à près de 7,8 millions de travailleurs au cours des six dernières années, sachant que les programmes de travail forcé cautionnés par l'État sont monnaie courante dans la région. La délégation des États-Unis note avec une vive préoccupation les informations selon lesquelles le Parti communiste chinois a recours à la stérilisation, aux avortements forcés et à la planification familiale non consentie dans le cadre de sa campagne de répression. Qui plus est, le Parti communiste chinois a réduit

l'autonomie de Hong Kong et les libertés de ses habitants et commis diverses violations des droits humains contre des Africains, des Tibétains et d'autres minorités ainsi que des avocats et des défenseurs des droits humains aux quatre coins de la Chine.

66. La délégation des États-Unis condamne les violations des droits humains à grande échelle perpétrées par le régime Assad en Syrie. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a fait état de plusieurs milliers de cas crédibles d'exécution extrajudiciaire, de torture et de violation du droit international humanitaire. Ainsi, des millions de Syriens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays, ont besoin d'une aide humanitaire ou sont enregistrés comme réfugiés dans des pays voisins. La campagne barbare de meurtre, de torture et d'arrestation que le régime mène en toute impunité depuis dix ans doit cesser immédiatement.

67. Les violations flagrantes des droits humains commises en Iran, notamment les condamnations à mort prononcées à l'issue de procès injustes et sur la foi d'aveux suspectés d'avoir été arrachés sous la torture, sont également un sujet de préoccupation majeur. L'impunité des responsables de l'exécution de 1 500 manifestants en novembre 2019 et la répression des membres de groupes religieux minoritaires doivent cesser.

68. Les citoyens vénézuéliens souffrent tandis que les responsables du régime corrompu et illégitime de Maduro s'enrichissent, multiplient les violations des droits humains et empêchent la tenue d'élections libres et régulières. En septembre, la mission d'enquête indépendante dépêchée dans le pays a estimé qu'il existait des motifs raisonnables de croire que le régime s'était rendu coupable de crimes contre l'humanité.

69. La délégation des États-Unis note avec inquiétude qu'en Russie, la presse, la société civile indépendante, les minorités religieuses et autres ainsi que les membres de l'opposition politique font l'objet de menaces, de harcèlement et de violences. Les États-Unis jugent par ailleurs éminemment préoccupants les cas signalés de disparition forcée, de torture et d'exécution extrajudiciaire, notamment en Tchétchénie. Ils condamnent l'agression en cours dans l'est de l'Ukraine et l'invasion de la Crimée par la Russie. Celle-ci doit respecter ses engagements au titre des accords de Minsk.

70. **M. Al Khalil** (République arabe syrienne), soulevant une motion d'ordre, estime qu'en toute rigueur, le Président aurait dû interrompre la représentante des États-Unis dès que la motion d'ordre a été présentée, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il demande instamment que le

Président prie le Conseiller juridique du Secrétaire général de se prononcer sur les termes employés par certaines délégations. Il exercera plus tard pendant les débats son droit de réponse sur le fond des allégations de la représentante des États-Unis.

71. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran), soulevant une motion d'ordre, déclare que tous les États devraient se respecter les uns les autres en utilisant les termes appropriés et que, par conséquent, sa délégation souscrit pleinement à la demande du représentant de la République arabe syrienne de consulter le Conseiller juridique du Secrétaire général.

72. **Le Président** estime, à la lumière de consultations antérieures du Bureau du Conseiller juridique, que cette question n'est pas du ressort de la présidence ni du Secrétariat. Il examinera plus avant ce point après la réunion.

73. **M^{me} Gunasekera** (Sri Lanka) dit que son pays est parvenu à endiguer la propagation de la pandémie de COVID-19 grâce à sa politique de santé universelle et à l'adoption d'une série de mesures inclusives et globales saluées par l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le World Travel and Tourism Council a récemment déclaré que Sri Lanka était une destination touristique sûre.

74. Malgré les difficultés engendrées par la pandémie, les élections parlementaires se sont déroulées avec succès et de manière pacifique, et le Gouvernement a été élu à une écrasante majorité en août 2020. Le Gouvernement a adopté un nouveau cadre d'orientation fondé sur trois piliers principaux : la sécurité nationale ; une politique étrangère amicale et non alignée ; un développement économique axé sur l'être humain. Conformément à cette vision, plusieurs mesures ont été prises pour dynamiser les économies rurales, remédier aux problèmes socioéconomiques et protéger la population contre la criminalité organisée et la menace de la drogue.

75. Sri Lanka a fait la preuve de son engagement et de sa volonté politique s'agissant d'améliorer le sort des femmes dans le pays. Le Gouvernement a adopté un cadre d'orientation et un plan d'action national conformes à son principe de tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, des réformes d'orientation ont été adoptées afin de relever l'âge minimum légal du travail et de garantir qu'aucun enfant n'entre dans le système carcéral pour adultes. La délégation sri-lankaise appelle la communauté internationale à lutter contre les obstacles susceptibles de compromettre l'épanouissement des enfants, tels que les changements climatiques, les conflits, la

cybercriminalité et la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent.

76. Préoccupée par l'ingéniosité croissante dont font preuve les groupes criminels transnationaux pour fabriquer et distribuer illégalement des stupéfiants, le Gouvernement sri-lankais a nommé une équipe spéciale chargée de contrer la menace de la drogue et d'œuvrer au renforcement de la sécurité dans le pays. Sri Lanka demeure profondément préoccupé par le nombre croissant de victimes de nationalités et d'obédiences religieuses diverses qui tombent dans les filets des réseaux terroristes. Les technologies numériques servent de catalyseur et de caisse de résonance aux idées haineuses et destructrices qui nourrissent les idéologies terroristes. Il est nécessaire de s'attaquer en amont aux facteurs sous-jacents qui permettent à ces idéologies de se manifester et de se répandre.

77. **M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) estime que la violation la plus grave des droits humains est l'atteinte au droit à la vie. Certains pays occidentaux ont dénoncé en la déformant la situation des droits humains d'autres pays, dévoyant ainsi le forum des Nations Unies, qui devrait tendre à protéger le droit à la vie dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces pays sont mal placés pour parler de la situation des droits humains d'autres pays. Les pays occidentaux sont un désert des droits humains, où un large pan de la population souffre systématiquement de la pauvreté, du chômage, de la violence et de la discrimination, et où la police tue des Noirs innocents. Ils ont renversé les gouvernements légitimes de pays en développement et déclenché la crise des réfugiés, catastrophique sur le plan des droits humains, sous prétexte de défendre ces mêmes droits. Plutôt que de tirer les leçons de leurs politiques injustes en matière de droits humains et de leurs contradictions institutionnelles, ces pays s'appêtent à présenter une autre résolution sur la situation des droits humains en République populaire démocratique de Corée. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement cette résolution émaillée de contre-vérités et de mensonges. Avant de critiquer les autres, les pays occidentaux devraient commencer par régler leurs propres problèmes en matière de droits humains.

78. La République populaire démocratique de Corée condamne les actes discriminatoires auxquels le Japon se livre sans scrupule. Plutôt que de reconnaître les crimes contre l'humanité qu'il a perpétrés, comme l'enlèvement de 8,4 millions de jeunes Coréens, le génocide d'un million de personnes et la réduction en esclavage sexuel de 200 000 femmes et filles coréennes, de s'en excuser et d'accorder des réparations aux

victimes, le Japon a retiré ses établissements scolaires fréquentés par des Coréens de la liste des bénéficiaires d'une aide à la protection contre les maladies, et incité des gangsters de droite à commettre des actes criminels devant l'université coréenne, mettant gravement en péril le droit à la vie et la sécurité des Coréens du Japon. Les autorités japonaises doivent reconnaître et solder leur passé criminel en menant une réflexion à son sujet et cesser immédiatement leurs actes discriminatoires à l'endroit des Coréens du Japon.

79. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) affirme que son gouvernement a considérablement amélioré la situation des droits humains dans le pays malgré la pression extérieure illicite subie depuis plus de quarante ans. Outre qu'elle est immorale et contraire au droit international, la politique de sanctions illégales que les États-Unis s'entêtent à poursuivre met en danger la vie de personnes qui luttent contre la pandémie dans le monde entier. Contrairement à ce que prétendent les États-Unis, ces sanctions cruelles perturbent la fourniture de biens et de services humanitaires. La mise en place de circuits financiers destinés à faciliter les transactions de produits humanitaires n'a pas donné de résultats tangibles, les organismes de financement craignant des représailles de la part des États-Unis.

80. En raison des mesures coercitives unilatérales et inhumaines dont il fait l'objet, l'Iran n'a pu importer les médicaments et autres fournitures médicales nécessaires pour lutter contre la pandémie, si bien que les Iraniens sont privés de leur droit à la santé et à la vie. Les sanctions illicites ont porté un coup sévère aux droits les plus fondamentaux des Iraniennes et des Iraniens. Que les États-Unis et leurs féaux soutenant aveuglément l'adoption de mesures coercitives unilatérales croient pouvoir donner des leçons aux autres sur les droits humains ne va pas sans une tragique ironie. Selon les États-Unis, l'assassinat ciblé du général de corps d'armée iranien Qassem Soleimani ne constituait pas une violation des droits humains. Les États-Unis ont plongé la région entière dans la désolation en y vendant leurs armes et en y commettant des crimes.

81. Les Palestiniens sont depuis longtemps contraints de renoncer, non sans amertume, à voir se concrétiser leurs droits humains les plus élémentaires. Même pendant la pandémie, le régime d'occupation poursuit sans relâche son oppression systématique, ses violations des droits humains et ses actions manifestement contraires au droit international, piétinant le droit à la santé et à la vie. Si l'Iran est la cible d'une campagne continue de désinformation et de propagande, c'est parce qu'il résiste et refuse de se plier aux caprices d'un tyran hors-la-loi. Nombreux sont celles et ceux que la politique américaine du genou sur le cou prive de leur

droit de respirer, mais les Iraniennes et les Iraniens ont prouvé qu'ils ne céderaient pas sous la pression.

82. Le Gouvernement iranien demeure résolu à engager une coopération constructive avec les mécanismes des Nations Unies, de manière équilibrée et sans considération politique. Il convient de renforcer davantage les mécanismes tels que l'Examen périodique universel, qui représente une solution viable et constitue le seul cadre permettant d'examiner la situation des droits humains dans tous les États Membres de façon égale.

83. **M^{me} Kipiani** (Géorgie) déclare que les mesures récemment prises par son pays pour renforcer les mécanismes nationaux de défense des droits humains et la coordination interinstitutions comprennent l'élaboration d'une stratégie concernant les droits humains pour la période 2021-2030, axée sur l'égalité des genres et la protection des droits des femmes, la protection des droits des enfants, la lutte contre les discriminations et la mise en place de politiques d'égalité ainsi que la protection des droits des personnes handicapées. Conformément à l'appel mondial lancé par le Secrétaire général en faveur de la paix dans les foyers, le Gouvernement géorgien s'est employé à réduire le risque accru de violence contre les femmes au moyen d'une nouvelle stratégie de communication sur la violence domestique.

84. Déterminé à promouvoir les droits de l'enfant, le Gouvernement géorgien a adopté un nouveau Code de l'enfant et introduit en Géorgie le modèle Barnahus, qui vise à empêcher la victimisation secondaire des enfants victimes de violences sexuelles. Plusieurs nouvelles mesures ont été élaborées pour protéger les droits des personnes handicapées, notamment la fourniture d'un soutien financier et médical dans le cadre du plan de lutte contre la crise de la COVID-19. Afin que les personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes jouissent pleinement de leurs droits humains, le Gouvernement géorgien a adopté une politique relative aux droits en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

85. Le Gouvernement géorgien n'est pas en mesure d'étendre l'application de son cadre de protection des droits humains aux personnes vivant de l'autre côté des clôtures de barbelés érigées illégalement par la Russie dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Il est particulièrement inquiétant qu'en pleine pandémie, et malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, la Russie poursuive ses actions destructrices et aggrave ainsi la situation déjà désastreuse des droits humains dans la région. Parmi les violations commises figurent les détentions illégales, les

enlèvements, les meurtres par armes à feu, les atteintes au droit à la propriété et à la santé et les restrictions du droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle. Des clôtures en fer ont récemment été installées près des villages d'Atotsi, de Khurvaleti et de Zemo Nikozi. La fermeture prolongée des points de passage et la limitation continue de la liberté de circulation a entraîné une crise humanitaire, 15 Géorgiens de souche étant morts faute d'accès aux soins d'urgence depuis la fermeture de la ligne d'occupation en septembre 2019. Le fait que le géorgien ne sera bientôt plus la langue d'enseignement dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali est des plus préoccupants. La Fédération de Russie porte l'entière responsabilité de ces violations des droits humains universels.

86. **M^{me} Dinollari** (Albanie), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse dans un message vidéo préenregistré, fait observer que dans son pays, les jeunes ont fourni 63 % des réponses à l'enquête réalisée dans le cadre de la campagne ONU75, signe évident que la jeunesse albanaise est déterminée à faire entendre sa voix, à contribuer activement au dialogue international et à aider à trouver des solutions. Les jeunes appellent de tous leurs vœux un multilatéralisme redynamisé, inclusif et ouvert à tous les acteurs, dont la jeunesse. L'Organisation des Nations Unies devrait faire de l'initiative ONU75 un processus permanent et associer les jeunes aux activités de suivi.

87. **M. Fero** (Albanie), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse dans un message préenregistré, dit que la COVID-19 a ébranlé le monde et entrave la réalisation du Programme 2030. Groupe sous-représenté, les jeunes subissent de manière disproportionnée les bouleversements sociaux et économiques, qui assombrissent leur horizon en matière d'emploi, de santé et d'éducation. Dès lors, il importe de profiter de la dynamique suscitée par la mobilisation face à la COVID-19 pour renouveler les efforts collectifs en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans leurs plans de relèvement, tous les États devraient accorder une place centrale aux droits humains, tenir systématiquement compte des perspectives de la jeunesse, prendre des mesures appropriées face aux problèmes de santé mentale et aux changements climatiques et réduire les inégalités de toutes sortes, notamment les inégalités de genre et de richesse. Il est par ailleurs nécessaire de mettre en place un système éducatif moderne et adaptable afin de faciliter une transition naturelle vers le marché du travail. Pour mener à bien ces objectifs, il faudra renforcer la solidarité mondiale et accroître le financement du développement, afin notamment

d'assurer un enseignement et des soins de santé de qualité.

88. **M. Lamce** (Albanie), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, déclare que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les États devraient réfléchir aux moyens de renforcer le système de protection des droits humains, édifier des sociétés plus résilientes, créer des systèmes d'enseignement plus accessibles et efficaces et élaborer des systèmes de protection sociale et de santé réactifs. Les États doivent œuvrer de concert pour relever les défis communs tout en mettant l'accent sur la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. La Troisième Commission devrait donner suite à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains en prenant des mesures concrètes pour surmonter les obstacles communs qui entravent la promotion de ces droits.

89. L'Albanie s'attache à promouvoir les droits humains et l'égalité des genres conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et au Programme 2030. Plaider en faveur des droits humains sans la participation des femmes et des filles serait dénué de sens. Il est également important de protéger les défenseurs des droits humains et de faire en sorte que leurs voix soient entendues. La délégation albanaise soutient résolument toutes les mesures visant à garantir que les auteurs d'intimidation et de représailles contre les personnes désireuses de coopérer avec les Nations Unies répondent de leurs actes. La liberté de religion et de croyance doit être protégée partout en vertu des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité.

90. **M^{me} Kormanova** (Bulgarie), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse dans un message vidéo préenregistré, dit que les jeunes participent plus que jamais aux efforts en faveur de la durabilité. Les jeunes Bulgares œuvrent activement au développement dans les domaines de l'éducation de qualité et de l'emploi, malgré le contexte de la pandémie de COVID-19. Il importe plus que jamais de garantir la participation, la mobilisation et l'autonomisation des jeunes à tous les niveaux, eu égard à leur rôle primordial pour faire advenir des transformations sociales positives.

91. **M. Panayotov** (Bulgarie) déclare que, compte tenu des défis de la pandémie de COVID-19, l'engagement à garantir une protection et une promotion efficaces des droits humains se justifie aujourd'hui plus que jamais. Une coopération internationale plus étroite s'impose pour faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte, en particulier les groupes vulnérables. En sa qualité de coprésidente du Groupe des Amis des enfants

et des objectifs de développement durable, la Bulgarie a présenté une déclaration conjointe avec l'Union européenne et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur les droits de l'enfant dans le contexte de la pandémie. Cette initiative vise à sensibiliser l'opinion aux effets délétères de la pandémie sur le bien-être, le développement et la protection des enfants, notamment leur accès à l'éducation, à l'alimentation et à la santé et leur sécurité. La Bulgarie demeure attachée à la promotion des droits de l'enfant partout dans le monde, en particulier ceux des enfants handicapés et des enfants privés de protection parentale.

92. Dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les États Membres ont examiné les mesures de promotion des droits des femmes et les progrès accomplis en matière d'égalité des genres. Ils se sont également penchés sur les conséquences de la pandémie pour les droits des femmes, concernant en particulier les risques de violence fondée sur le genre. L'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de tous les droits humains devraient être au cœur des objectifs politiques communs, surtout en temps de crise. Dans ce contexte, la Bulgarie est bien décidée à protéger la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et a adopté un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2025.

93. **M. Casper Stenger Jensen** (Danemark) fait savoir que sa délégation constate avec une profonde inquiétude combien la crise de la COVID-19 intensifie la pression existante sur les droits humains, la démocratie, l'espace civique, l'état de droit et la bonne gouvernance. Les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, les minorités religieuses et ethniques, les peuples autochtones, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes ainsi que les défenseurs des droits humains subissent de manière disproportionnée les conséquences de cette crise. Cette pression n'est pas nouvelle : le recul des droits humains fondamentaux, y compris les violations des droits individuels et les restrictions des libertés civiles, suscite l'inquiétude depuis longtemps. La pression sur la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation s'accroît, l'espace dévolu à la société civile se resserre et les défenseurs des droits humains sont persécutés.

94. En février 2020, alors que la COVID-19 n'avait pas encore déferlé sur le monde, le Secrétaire général soulignait l'importance des droits humains dans son appel à l'action en faveur de ces droits. La pandémie a montré que le respect des droits humains était une condition essentielle de l'efficacité des mesures

adoptées et des activités de relèvement. Les États Membres doivent s'employer ensemble à promouvoir et à protéger les droits humains afin de concrétiser leur engagement collectif à ne laisser personne de côté et de faire advenir un monde plus égalitaire et plus juste.

95. **M^{me} Idres** (Soudan) dit que, depuis la révolution survenue en décembre 2018 dans le pays et la signature de la Déclaration constitutionnelle en août 2019, le Soudan a connu une transformation dans le domaine des droits humains. Le Gouvernement soudanais a érigé la protection des femmes au rang de priorité et s'engage à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans les zones rurales endommagées par le conflit. Plusieurs lois limitant les libertés des femmes ont été abrogées ou modifiées. Des unités de protection de l'enfance ont été mises en place au sein des commissariats de police et des forces armées. Les organisations de la société civile sensibilisent le public aux droits de l'enfant, notamment dans les zones touchées par le conflit. L'oratrice réaffirme que son pays entend bien honorer ses obligations au titre des accords internationaux et régionaux, appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les droits de l'enfant et coopérer avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ainsi que l'UNICEF.

96. Le Soudan engage des réformes constitutionnelles et législatives afin de promouvoir les libertés publiques et de lever les restrictions imposées à la liberté d'expression et de réunion pacifique. En 2020, une commission chargée de réformer le système de protection des droits humains et le système judiciaire a été constituée en vue de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, de renforcer l'application du principe de responsabilité et de faire cesser l'impunité. La peine de mort a été abolie pour les mineurs. Signe manifeste des progrès accomplis, la Commission des droits de l'homme a adopté, le 6 octobre 2020, une résolution mettant fin au mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. L'intervenante redit la détermination de son pays à respecter les conventions relatives aux droits humains et à coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

97. Le Soudan se réjouit de pouvoir compter sur une aide internationale au cours de sa phase de reconstruction, notamment de la part de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Le Gouvernement soudanais continuera de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

(HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité international de la Croix-Rouge. L'oratrice souligne la nécessité de lever immédiatement les sanctions économiques unilatérales infligées au Soudan et remercie les Nations Unies des engagements pris à cet égard.

98. **M. Davies** (Libéria) déclare que son gouvernement a nommé deux femmes à la tête de son équipe nationale de lutte contre le coronavirus afin de faire en sorte que les plans d'action et de relèvement remédient aux conséquences de la pandémie pour les hommes comme pour les femmes. La Ministre de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale a mené, à l'intention des organisations dirigées par des femmes et des personnes en situation de handicap, des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le contexte de la COVID-19. Devant la forte hausse du nombre d'affaires de viol au cours des récents confinements, le Gouvernement a décrété l'état d'urgence national, nommé un procureur spécial chargé des affaires de viol, établi un registre des délinquants sexuels et créé une équipe spéciale chargée de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il lancera en outre un plan destiné à combattre cette violence sous toutes ses formes.

99. Le Gouvernement libérien a adopté une politique nationale révisée en matière de genre, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes, le développement socioéconomique et l'autonomisation des femmes et des filles. Un projet de loi sur la violence domestique a été adopté en 2019 et l'activité des « écoles de brousse » a été suspendue pour mettre un terme aux pratiques traditionnelles injustifiées, en particulier les mutilations génitales féminines. D'autres initiatives ont été mises en place, parmi lesquelles un programme d'accès aux moyens de subsistance économique visant à autonomiser les cheffes traditionnelles et un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

100. En partenariat avec l'UNICEF, un centre proposant des services psychosociaux, éducatifs et récréatifs a été créé afin de prendre en charge les enfants séparés de familles touchées par la COVID-19. Ces dernières années, le Libéria a rendu l'éducation plus accessible, notamment aux niveaux primaire et secondaire, et la gratuité de l'enseignement dans les universités publiques a entraîné une augmentation du nombre d'inscriptions féminines. Mises en évidence par la pandémie, la fracture numérique et les inégalités sociales dont pâtissent les enfants des pays en développement ont conduit le Gouvernement à mettre en œuvre un programme radio d'apprentissage à distance

afin de permettre aux élèves de poursuivre leur éducation. Par ailleurs, le nombre de cas de traite d'êtres humains, et d'enfants en particulier, a nettement diminué au Libéria.

101. **M. Kabba** (Sierra Leone) dit que les effets de la pandémie de COVID-19 se font énormément sentir sur la vie et le bien-être des femmes et des enfants. Les mesures que la Sierra Leone avait appliquées pour enrayer la propagation de l'épidémie d'Ebola avaient entraîné une augmentation de la violence fondée sur le genre. Fort de cette expérience, le Gouvernement libérien accorde, depuis l'apparition de la COVID-19, une attention particulière aux questions touchant la santé et le bien-être social des femmes et des filles. Il a également collaboré avec des partenaires internationaux et nationaux afin de mener un programme de protection sociale ainsi que d'autres interventions dans ce domaine et a lancé un projet d'enseignement gratuit.

102. La Sierra Leone a donné la priorité aux mesures destinées à assurer une réelle participation des femmes aux mécanismes de lutte contre la COVID-19, mis en place des lignes d'assistance téléphonique nationales pour améliorer l'accès aux services, élaboré une politique d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes afin que celles-ci soient davantage représentées en politique et aux postes de direction, adopté une stratégie nationale visant à associer les hommes à la prévention de la violence fondée sur le genre, proposé gratuitement des soins de qualité aux victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, créé un tribunal en vue d'accélérer le jugement des infractions sexuelles, adopté une stratégie nationale de réduction des grossesses précoces et des mariages d'enfants, introduit des cours d'éducation sexuelle dans les programmes scolaires officiels et mené une campagne médiatique destinée à sensibiliser les adolescentes à l'existence de services de santé sexuelle et procréative dans le contexte de la pandémie.

La séance est levée à 13 h 5.